



République Française

PREFET DU CALVADOS

Agence Régionale de Santé de Normandie
Pôle Santé-Environnement
Unité départementale du Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes,
Et d'une enquête parcellaire en vue de la détermination des Immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour les ouvrages Prairie I , situés sur la commune de Caen**

12.FEV. 2018

Le Préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du _____, il est procédé

Du mardi 3 avril 2018 à 9h00 au vendredi 4 mai 2018 inclus à 17h30,

à une enquête publique demandée par le Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen (RESEAU) concernant les captages de Prairie I, situés sur la commune de Caen :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux en vue de la consommation humaine, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes,
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection du captage.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur, pourront être consultés du 3 avril 2018 à 9h00 au 4 mai 2018 à 17h30 inclus :

-sur support papier en mairie de Caen et de Louvigny, aux adresses et horaires suivants :

Commune et adresse de la mairie	Jours et heures d'ouverture de la mairie
pôle de vie des quartiers (PVQ) centre sud-ouest Maison de quartier de Venois- 18 avenue des chevaliers 14000 Caen Siège de l'enquête	Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00 <i>en période scolaire</i> Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 <i>en période de vacances scolaires</i> ⁽¹⁾
Mairie de Louvigny 17 grande rue 14111 LOUVIGNY	Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 sauf le mardi :9h30-12h00 /14-17h30

(1) période vacances scolaires :du jeudi 26 avril 2018 au dimanche 13 mai 2018 inclus.

-par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/616>, pour l'enquête publique relative préalable à la déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour les ouvrages Prairie I , situés sur la commune de Caen,

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/617>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour les ouvrages Prairie I , situés sur la commune de Caen

Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de la commune de Caen, siège de l'enquête à l'adresse suivante : pôle de vie des quartiers (PVQ) centre sud-ouest-Maison de quartier de Venois-18 avenue des chevaliers-14000 Caen.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés ci-dessus ;
- par courriel électronique : enquete-publique-616@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/616>, pour l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité

publique de la dérivation des eaux, d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour les ouvrages Prairie I , situés sur la commune de Caen,

-par courriel électronique : enquete-publique-617@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/617>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour les ouvrages Prairie I, situés sur la commune de Caen

- par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de Caen, siège de l'enquête, au plus tard le vendredi 4 mai 2018 à 17h00 à l'adresse suivante : pôle de vie des quartiers (PVQ) centre sud-ouest-Maison de quartier de Venoux-18 avenue des chevaliers-14000 Caen.

Madame Aude BOUET-MANUELLE , expert agricole et foncier, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les mairies aux jours et heures suivants :

Commune	Jours de permanence	Horaires de permanence
Pôle de vie des quartiers (PVQ) centre sud-ouest Maison de quartier de Venoux- 18 avenue des chevaliers 14000 Caen	Mardi 3 avril 2018 Lundi 16 avril 2018 Vendredi 4 mai 2018	16h00 à 19h00 9h00 à 12h00 14h00 à 17h00
Mairie de Louvigny 17 grande rue 14111 LOUVIGNY	Lundi 9 avril 2018 Mercredi 25 avril 2018	9h00 à 12h00 14h30 à 17h30

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivé du commissaire-enquêteur à l'Agence Régionale de Santé de Normandie – unité départementale du Calvados, sur le site internet de la préfecture du Calvados et en mairie de Caen et de Louvigny.

Le Préfet prendra une décision sur l'utilité publique ou non, comportant pour les captages de Prairie I, un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique de la dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes d'utilité publique, et portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

A Caen, le 12 FEV 2018

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général,


Stéphane GUYON